

# SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

SNEC CFE-CGC  
8 Allée des Bergeronnettes  
13013 MARSEILLE

## CCE CARREFOUR PROXIMITE FRANCE Massy, le 19 décembre 2018

› **Direction :**

*Christophe VANDENHAUTE (DRH)  
Oriane DE VENDIN (DRS)  
Sylvie RABIN (DRS)  
Chloé VALADE (Juriste)*

› **SNEC:**

*Laurence **STUBER (tit - Rédacteur)**  
Luc **TROUILLER (Sup - DSC)**  
Franck **BENOIT (RS CE)**  
Frédéric **MONDOU**  
Ludovic **JUSTON***

### ➤ **Ordre du jour**

- ✓ Approbation du PV du CCE du 15 octobre 2018
- ✓ Suivi des effectifs Carrefour Proximité au 30 novembre 2018
- ✓ Information en vue d'une consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise (article L.2312-25 du Code du Travail) (Intervention d'Eric MIDOL)
- ✓ Désignation de l'Expert-Comptable auprès du CCE en vue de la consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise
- ✓ Point à date sur les licenciements et les reclassements dans le cadre du PSE (Intervention de Carol ISTRIA)
- ✓ Information sur l'accord collectif de Groupe sur la création d'une instance paritaire de dialogue et de concertation sur la location - gérance et la franchise chez CARREFOUR du 04 juillet 2018
- ✓ Information sur l'accord collectif de Groupe sur la création de l'Observatoire paritaire de la transformation sociale « CARREFOUR 2022 »
- ✓ Présentation d'un point étape sur le fonds de solidarité
- ✓ Information sur le calendrier prévisionnel du premier semestre 2019 du CCE et de ses commissions

**Agir Ensemble**

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org)

## SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

### Approbation du PV du CCE du 15 octobre 2018

PV du 15 octobre 2018 : 13 votants  
9 favorables et 4 abstentions.

▸ **SNEC :**

*Le SNEC a voté favorable*

### Suivi des effectifs Carrefour Proximité au 30 novembre 2018

Au 30 novembre 2018, 3 346 collaborateurs inscrits :

1 364 employés

1 322 agents de maîtrise

660 cadres

92% en CDI / 8% en CDD

60% de femmes / 40% d'hommes

▸ **SNEC :**

*Le SNEC demande la communication à chaque CCE durant l'année 2019 des effectifs afin de suivre l'impact du PSE.*

### Information en vue d'une consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise (article L.2312-25 du Code du Travail)

#### Evolution du parc de magasins sous enseignes de franchise 31/12/2017 - 30/09/2018

		déc-17	sept-18
PARC FRANCHISES	Contact	573	576
	City	738	753
	8 à Huit	292	251
	Express	548	578
	Bio	18	19
	Bon App	12	10
	Montagne	24	24
	<b>TOTAL</b>	<b>2 205</b>	<b>2 211</b>
PARC INTEGRES	Contact	119	47
	City	33	17
	Contact Marché	192	29
	Dia	8	2
	<b>TOTAL</b>	<b>352</b>	<b>95</b>
PARC TOTAL	Contact	692	623
	City	771	770
	Contact Marché	192	29
	8 à Huit	292	251
	Express	548	578
	Bio	18	19
	Bon App	12	10
	Montagne	24	24
	Dia	8	2
	<b>TOTAL</b>	<b>2 557</b>	<b>2 306</b>

**Agir Ensemble**

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org)

## SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

### Chiffre d'affaires TTC sorties caisses mois de Septembre 2018 et cumul à fin Septembre 2018

CA TTC SORTIES CAISSES SEPTEMBRE 2018 ET CUMUL A FIN SEPTEMBRE 2018 VENTILE PAR REGION

	Mois Septembre			Cumul Septembre					
	CA Réal	R/H	R/H1	CA Réal	R/H	R/H1	Nbre	Surface moyenne	CA moyen annuel
EST	42 447.7	103.7	101.5	386 684.7	104.8	102.4	263	355	1 980.4
NORD	60 024.4	102.5	101.0	549 704.1	102.6	101.6	310	394	2 370.5
OUEST	72 078.3	104.4	103.8	671 308.4	103.8	102.8	412	362	2 168.4
PARIS	89 905.5	102.5	100.9	790 001.8	101.5	100.1	435	278	2 432.9
SUD EST	81 839.6	105.4	102.9	789 925.2	105.4	102.3	400	346	2 641.1
SUD OUEST	84 839.5	105.9	103.8	780 850.6	106.0	103.3	391	435	2 673.5
<b>TOTAL</b>	<b>431 135.0</b>	<b>104.1</b>	<b>102.4</b>	<b>3 968 474.8</b>	<b>104.0</b>	<b>102.0</b>	<b>2 211</b>	<b>359</b>	<b>2 401.3</b>

CA TTC SORTIES CAISSES SEPTEMBRE 2018 ET CUMUL A FIN SEPTEMBRE 2018 VENTILE PAR ENSEIGNE

	Mois Septembre			Cumul Septembre					
	CA Réal	R/H	R/H1	CA Réal	R/H	R/H1	Nbre	Surface moyenne	CA moyen annuel
Contact	159 215.8	102.1	101.4	1 499 696.7	103.3	101.9	576	658	3 480.5
City	188 659.1	104.7	102.2	1 660 950.5	103.9	101.6	753	324	2 977.7
8 à Huit	16 184.5	96.4	103.5	169 064.9	96.3	101.4	251	194	870.0
Express	63 775.0	109.7	105.5	573 358.6	108.1	103.8	578	192	1 335.3
Bio	1 588.6	118.1	96.1	14 115.4	127.9	98.1	19	220	982.1
Bon App	224.9	121.5	109.6	2 048.9	156.8	118.1	10	60	244.5
Montagne	1 487.1	111.1	111.1	49 239.8	106.9	106.1	24	278	2 735.5
<b>TOTAL</b>	<b>431 135.0</b>	<b>104.1</b>	<b>102.4</b>	<b>3 968 474.8</b>	<b>104.0</b>	<b>102.0</b>	<b>2 211</b>	<b>359</b>	<b>2 401.3</b>

Au 01 janvier 2018, les magasins à enseigne Drive Piétons passent dans le périmètre de gestion CPF.

#### **SNEC :**

Le SNEC revient sur l'enseigne SO BIO, suite au comité Groupe, il manque de la visibilité sur sa gestion. Par contre, ce que l'on peut retenir, c'est que la société juridique ne sera ni CPF, ni CSF.  
Les équipes CPF du développement sont en charge de l'expansion.

**Agir Ensemble**

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 0010

☎ 09.84.22.79.90 - [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org)

## SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

CA HT livré sorties entrepôts mois de Septembre 2018 et cumul à fin septembre 2018

CA HT LIVRE SEPTEMBRE 2018 ET CUMUL A FIN SEPTEMBRE 2018 VENTILE PAR REGION

	MOIS DE SEPTEMBRE			CUMUL A FIN SEPTEMBRE		
	Historique	Réalisé	R/H	Historique	Réalisé	R/H
Est	27 477	27 071	98.5	239 523	246 630	103.0
Nord	38 602	37 658	97.6	347 755	356 072	102.4
Ouest	45 036	45 737	101.6	420 689	436 485	103.8
Paris-Centre	60 836	59 990	98.6	527 896	533 457	101.1
Sud-Est	50 144	50 529	100.8	474 837	497 759	104.8
Sud-Ouest	50 230	51 910	103.3	463 256	492 755	106.4
<b>TOTAL</b>	<b>272 324</b>	<b>272 894</b>	<b>100.2</b>	<b>2 473 955</b>	<b>2 563 158</b>	<b>103.6</b>

CA HT LIVRE SEPTEMBRE 2018 ET CUMUL A FIN SEPTEMBRE 2018 VENTILE PAR ENSEIGNE

	MOIS DE SEPTEMBRE			CUMUL A FIN SEPTEMBRE		
	Historique	Réalisé	R/H	Historique	Réalisé	R/H
Shopi	20	0	0.0	510	0	0.0
Contact	92 302	90 468	98.0	848 055	873 321	103.0
City	122 687	123 663	100.8	1 085 767	1 123 195	103.4
8 à Huit	8 033	7 539	93.9	84 407	80 391	95.2
Express	36 405	39 086	107.4	326 175	361 585	110.9
<b>S/Total Ens.</b>	<b>259 446</b>	<b>260 756</b>	<b>100.5</b>	<b>2 344 914</b>	<b>2 438 491</b>	<b>104.0</b>
Négoce	12 878	12 138	94.3	129 040	124 666.925	96.6
<b>TOTAL</b>	<b>272 324</b>	<b>272 894</b>	<b>100.2</b>	<b>2 473 955</b>	<b>2 563 158</b>	<b>103.6</b>

CA HT livré sorties entrepôts

CA HT LIVRE SEPTEMBRE 2018 ET CUMUL A FIN SEPTEMBRE 2018 VENTILE PAR METIER

	MOIS DE SEPTEMBRE			CUMUL A FIN SEPTEMBRE		
	Historique	Réalisé	R/H	Historique	Réalisé	R/H
Epicerie	151 268	149 098	98.6	1 359 660	1 397 889	102.8
Fruits&Légumes	22 181	24 213	109.2	221 644	234 144	105.6
Produits frais	87 285	87 625	100.4	777 865	808 142	103.9
Surgelés	11 591	11 959	103.2	114 786	122 983	107.1
<b>TOTAL</b>	<b>272 324</b>	<b>272 894</b>	<b>100.2</b>	<b>2 473 955</b>	<b>2 563 158</b>	<b>103.6</b>

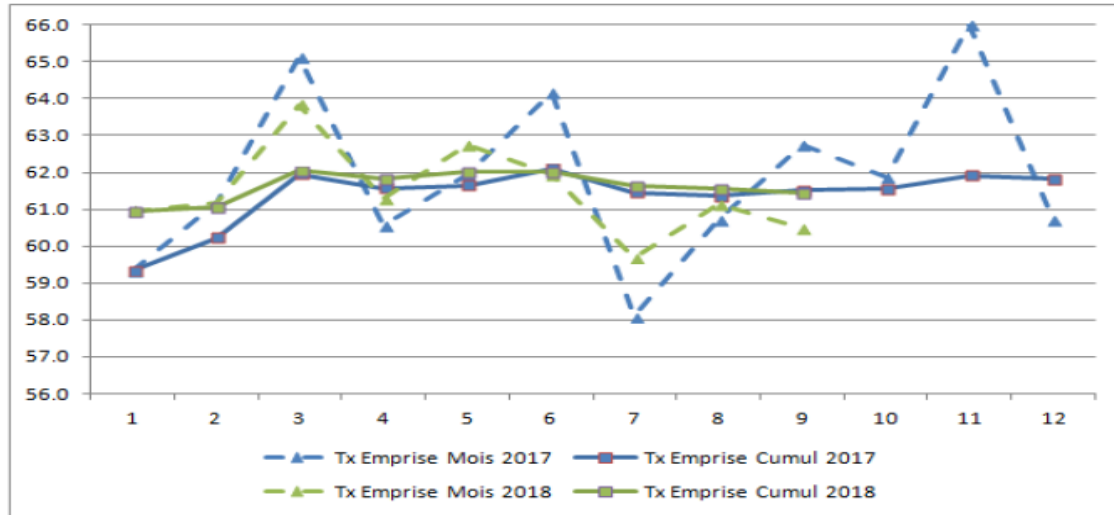
Agir Ensemble

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org)

## SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

Evolution du Taux d'emprise (CA HT livré / CA TTC sorties caisses)



Evolution du P&L fin Septembre 2018 vs fin Septembre 2017

Tableau de Bord : Carrefour Proximité réalisé fin Septembre 2018

	Réalisé 2017		Réalisé 2018		R18 - R17	Evol. /n-1
	Valeur	%CA	Valeur	%CA		
<b>CAHT HE</b>	<b>2 513.19</b>		<b>2 601.53</b>		<b>88.34</b>	<b>3.5%</b>
<b>Marge Totale</b>	<b>388.01</b>	<b>15.44%</b>	<b>416.16</b>	<b>16.00%</b>	<b>28.15</b>	<b>7.3%</b>
Frais de Personnel	-50.21	-2.00%	-49.92	-1.92%	0.29	-0.6%
Publicité	0.26	0.01%	3.48	0.13%	3.22	1238.5%
Autres Frais Généraux	-88.54	-3.52%	-82.30	-3.16%	6.24	-7.0%
Amortissements	-32.57	-1.30%	-28.42	-1.09%	4.15	-12.7%
Loyers	-36.89	-1.47%	-35.84	-1.38%	1.05	-2.8%
<b>Total Coûts de Distribution</b>	<b>-207.95</b>	<b>-8.27%</b>	<b>-193.00</b>	<b>-7.42%</b>	<b>14.95</b>	<b>-7.2%</b>
<b>ROC</b>	<b>180.06</b>	<b>7.16%</b>	<b>223.16</b>	<b>8.58%</b>	<b>43.10</b>	<b>23.9%</b>
Exceptionnels	-2.22	-0.09%	2.07	0.08%	4.29	
<b>EBIT</b>	<b>177.84</b>	<b>7.08%</b>	<b>225.23</b>	<b>8.66%</b>	<b>47.39</b>	<b>26.6%</b>

**SNEC :**

Le SNEC demande à la direction d'être vigilant sur la loi EGA. En effet, à notre connaissance, aucun effort sur les PVC n'est prévu à date et nous craignons un décrochage trop important des Prix versus les HM/SM pour lesquelles une enveloppe investissement PVC est prévue (annoncé en Comité Groupe). L'attractivité de la proximité pouvant en être altérée à terme, il en va de nos résultats ROC, Participation, Intéressement, Rémunération variable. Nous ne voulons pas que les salariés de la Proximité soit les perdants de la guerre des prix.

**Agir Ensemble**

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 0010

☎ 09.84.22.79.90 - [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org)

## SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

### SNEC :

Le SNEC interroge la direction sur le modèle économique du Drive Piéton qui s'intègre à terme dans le format Proxi. Pour ces raisons, si des pertes abyssales sont constatées, nous craignons une perte de rémunérations pour les salariés.

Une Information/Consultation était prévue. L'ensemble des OS demande la désignation d'un expert. Nous refusons la consultation sur ce sujet.

Nous ne passons pas à la consultation, nous attendons le rapport de l'expert.

### *Désignation de l'Expert-Comptable auprès du CCE en vue de la consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise*

Nous procédons au vote pour le principe du recours à l'Expert-Comptable :

13 votants

Vote à l'unanimité

### ▸ SNEC :

Le SNEC a voté favorable

Nous procédons au vote pour la désignation de l'Expert-Comptable :

3 Cabinets ont été désignés :

EMA : 8 voix ( SNEC et FO)

DIAGORIS : 4 voix (CGT et CFTC)

LIVINGSTONE : 1 voix (CFDT)

13 votants

### SNEC :

Le SNEC propose et a voté pour EMA

Le cabinet EMA est désigné par le CCE.

### *Point à date sur les licenciements et les reclassements dans le cadre du PSE*

Espace Information Conseil au Global

1097 connexions Plateforme web

3483 Appels Numéro Vert

Total appels avec RDV : 2388 (70%)

Total appels sans RDV : 1095 (30%)

**Agir Ensemble**

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org)

# SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

## 1 Point mobilité interne

313 Mobilités Internes (actées et en cours) au 13/12/2018  
290 Mobilités Internes (194 via MIA - 43 Via ORI - 53 via Substitutions)  
6 en attente réponse salariés  
17 en process (7 sur MIA + 10 sur ORI)

## Mobilité interne

### **326 Salariés en process de mobilité interne via MIA**

319 salariés ont eu au minimum un entretien  
69 salariés se sont désistés après entretien  
6 salariés en attente  
244 salariés ayant débuté une période d'adaptation  
50 salariés se sont désistés en cours de Période d'adaptation  
194 en mobilité interne à ce jour  
7 salariés en cours de Process

### **Salariés ayant candidaté : 532**

Salariés avec une candidature validée : 194  
Salariés en cours de process : 13  
Salariés s'étant désistés : 159  
Salariés avec un souhait de mobilité en attente : 23  
Salariés pour lesquels le process n'a pas abouti : 183  
Salariés plus en process MIA car validés sur une Offre de reclassement : 10

## Départs contraints - Mobilité interne

Suivi des 12 semaines d'adaptation

**194** Mobilités internes validées  
**150** Périodes d'adaptation validées  
**43** Périodes d'adaptation en cours  
**1** Périodes d'adaptation à venir

**50** Désistements en cours de période d'adaptation

**21** à cause des contraintes du poste (horaires, mobilité, contraintes physiques)  
**15** contenu des missions (intérêt pour le poste, aisance...)  
**8** conditions de travail (ambiance générale, équipe, pression...)  
**3** opportunités en externe  
**2** repositionnement reclassement interne  
**1** autre (coût de la vie et la région ne lui plaisent pas)

## Mobilité interne (via ORI)

Offres de Reclassement Interne

Départs des courriers des propositions de reclassement au 17/12/2018 : 1918 courriers envoyés

**Agir Ensemble**

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org)

# SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

## Magasins

1802 Total

842 Nombre de réponses reçues

86 Oui à au moins 1 offre

40 Périodes d'adaptations en cours et à venir

9 En traitement

37 Désistements

756 Non

## DR

116 Total

37 Nombre de réponses reçues

8 Oui à au moins 1 offre

3 Périodes d'adaptations en cours et à venir

3 PA en cours ou à venir (MIA)

1 Entretien à venir

1 Désistements

29 Non

### Point mobilité externe

Adhésions au CR

1486 notifications envoyées au 13/12/2018 dont 11 annulations : 1477 notifications envoyées

## Au GLOBAL

Magasins :

1345 Nombre de réponses reçues

1221 Oui

124 Non

DR :

30 Nombre de réponses reçues

27 Oui

3 Non

TOTAL CPF

1375 Nombre de réponses reçues

1248 Oui

127 Non

Accompagnement des salariés en CR

Répartition par typologie de Projet - Salariés Contraints

1248 Adhésions CR

71 Ruptures CR

*Agir Ensemble*

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org)



# SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

## Synthese des solutions identifiées à date

290 Mutations internes  
23 Seniors  
308 En formation de reconversion  
157 Emplois externe  
4 Création d'entreprise  
**782 SALARIES AVEC SOLUTION**

## Les Chiffres de la formation Mobilité Externe

SALARIES « CONTRAINTS »  
**369 salariés concernés par la formation**  
296 En formation de reconversion  
73 En formation d'adaptation  
**509 dossiers de formations mis en œuvre**  
**Budget engagé : 2 769 891,12€**

## Point mobilité externe Pôle Relations Entreprises

42 Partenariats actifs  
1 604 CDI détectés et annonces diffusées sur AlixioJob  
196 salariés positionnés sur des offres (549 mises en relations effectuées)  
104 salariés concernés par 175 candidatures encore en cours  
19 personnes avec solution de reclassement

## 2 Carrefour Proximité Départs non contraints

Reporting au 17 décembre 2018 – Volontariat exclusif  
Effectif concerné par le CRV : 90

37 Non contraint  
53 Substitution

Adhésions au CRV : 36  
12 Non contraint  
24 Substitution

Ruptures au CRV au 13/12/2018 : 7  
3 Non contraint  
4 Substitution

**Personnes en accompagnement au 13/12/2018 : 29**  
9 Non contraint  
20 Substitution

*Agir Ensemble*

# SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

## Les Chiffres de la formation Mobilité Externe

SALARIES « NON CONTRAINTS »

**17 salariés concernés par la formation**

12 En formation de reconversion

5 En formation d'adaptation

**24 dossiers de formations mis en œuvre**

**Budget engagé : 297 929,68€**

## FORMATIONS INTERNES

**241** modules de formation ont été déclarés

Coût moyen d'un module de formation : 200,42€

Durée moyenne d'un module : 1,7 jour

[Les salariés en congés de reclassement auront droit à la Participation.](#)

*Information sur l'accord collectif de Groupe sur la création d'une instance paritaire de dialogue et de concertation sur la location – gérance et la franchise chez CARREFOUR du 04 juillet 2018*

Le 25 avril 2018, les Directions des hypermarchés Carrefour et des supermarchés Carrefour Market en France ont entamé une concertation avec les organisations syndicales représentatives dans le champ d'application concerné par un projet d'accord collectif groupe relatif aux garanties sociales des salariés dont le magasin hypermarché ou supermarché serait concerné par un projet de mise en location-gérance ou de passage en franchise.

Cette négociation a été menée suite au constat de la situation économique des hypermarchés Carrefour en France et du contexte très concurrentiel dans lequel ils évoluent et qui nécessite désormais une gestion plus dynamique du parc de magasins avec l'introduction pour certains d'entre eux d'un mode de gestion en Location-Gérance ou en franchise.

Elle faisait également suite à la poursuite du développement par les supermarchés Carrefour Market de leur politique de mise en location-gérance se traduisant par le passage régulier de magasins intégrés vers ce mode de gestion.

Cet accord collectif de groupe a été signé le 7 juin 2018 et est entré en application à compter du 28 juin 2018.

Dans son article 6, cet accord prévoit, entre autres dispositions d'accompagnement social, la création d'une instance paritaire d'échange et de concertation sur la location-gérance et la franchise, (ci-après « l'Instance paritaire »).

Cette instance « a vocation à traiter des sujets relatifs à la location-gérance et à la franchise, quelle que soit l'entité Carrefour qui exerce l'activité de bailleur ou franchiseur (hypermarchés-supermarchés-magasins de proximité-cash & carry) ».

Il est rappelé que cette instance n'interfère en rien dans la gestion des magasins concernés dans la mesure où il n'existe aucun lien de subordination juridique entre un locataire-gérant ou un franchiseur et le bailleur ou le franchiseur et que le locataire-gérant et le franchiseur sont des entrepreneurs à part entière, seuls responsables de la gestion et du développement de leur activité.

*Agir Ensemble*

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 0010

☎ 09.84.22.79.90 - [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org)

# SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

Les parties se sont ainsi rencontrées le mercredi 27 juin 2018 afin d'arrêter les termes du présent accord collectif de groupe.

## Champ d'application

Le présent accord collectif est conclu au niveau du groupe Carrefour.

Son champ d'application est cependant limité au périmètre des hypermarchés (composé des sociétés Carrefour Hypermarchés SAS, Hyperadour et SDNH), des supermarchés Carrefour Market (composé des sociétés CSF, Superadour et Superazur), **des magasins de proximité** (représentés par la société Carrefour Proximité France), de l'activité Cash & Carry (représentée par la société Genedis) ainsi que des sociétés Lapalus & Fils et de Montel Distribution.

## Rôle et objectifs de l'instance paritaire

En application de l'accord collectif de groupe du 7 juin 2018 susvisé, l'Instance paritaire a pour objectif d'accompagner, par le dialogue social, la mise en location-gérance ou en franchise de magasins intégrés. Elle a vocation à traiter des sujets relatifs à la location-gérance et à la franchise quelle que soit l'entité Carrefour, visée par le champ d'application du présent accord, qui exerce l'activité de bailleur ou franchiseur.

Dans le cadre ainsi défini, l'Instance paritaire :

- suit l'application des dispositions de l'accord collectif de groupe du 7 juin 2018 relatif aux garanties sociales des salariés dont le magasin hypermarché ou supermarché serait concerné par un projet de mise en location-gérance et de passage en franchise ;

- est informée préalablement et régulièrement des projets de mise en location-gérance ou en franchise de magasins intégrés ainsi que des arguments ayant conduit à envisager cette solution. Cette information peut donner lieu à des échanges et, le cas échéant à des propositions alternatives de la part des membres de l'Instance paritaire ;

- est destinataire, en début de chaque semestre, d'une information sur le fonctionnement de la location-gérance et de la franchise dans les entités concernées du groupe Carrefour en France ;

- reçoit une information annuelle de l'évolution de la situation sociale de chaque magasin mis en location-gérance et en franchise lors de l'année civile précédente (sur la base des éléments transmis par le locataire gérant ou le franchisé) ainsi que des évolutions du statut collectif de ces magasins ; ce bilan est présenté chaque année pendant les 4 ans qui suivent l'année de la mise en location-gérance ou en franchise.

## Composition de l'instance paritaire

L'instance paritaire est composée :

**1. De membres salariés obligatoirement inscrits dans les effectifs de l'une des sociétés entrant dans le champ d'application du présent accord. Il s'agit :**

- de 2 membres titulaires et de 2 membres suppléants désignés par chaque organisation syndicale représentative au niveau d'au moins une des sociétés entrant dans le champ d'application du présent accord. Cette désignation est effectuée soit par le Délégué syndical de Groupe France pour les organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe soit par un Délégué syndical central

*Agir Ensemble*

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - [secretariat@sne-carrefour.fr](mailto:secretariat@sne-carrefour.fr) Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org)

# SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

dûment mandaté par sa Fédération pour les organisations syndicales représentatives dans le champ d'application de l'accord, mais qui ne le sont pas au niveau du Groupe dans son ensemble ;

□ des Délégués syndicaux Groupe France qui assistent de plein droit aux réunions.

## 2. De membres représentant la Direction:

□ le nombre des représentants de la Direction est au plus égal à celui de l'ensemble des membres de salariés visés au 1.ci-dessus. La Direction peut également convier, suivant les sujets traités en cours de réunion, des collaborateurs susceptibles, par leur expertise, d'apporter une information ou des précisions de qualité.

### Fonctionnement de l'instance paritaire

#### 1. Organisation des réunions

L'Instance paritaire se réunit chaque semestre à des dates définies par la Direction après consultation des Délégués syndicaux Groupe France en fonction de l'avancement des projets de mise en location-gérance ou de mise en franchise. Les membres suppléants de l'Instance paritaire n'assistent pas à ces réunions à moins qu'il(s) ne remplace(nt) un membre titulaire empêché.

Une synthèse des échanges de chaque réunion est rédigée par la Direction. Cette synthèse est ensuite transmise aux membres de l'instance paritaire.

Chaque réunion de l'Instance paritaire peut être précédée d'une réunion préparatoire d'une journée organisée à l'initiative de chacune des organisations syndicales représentée et à laquelle peuvent participer leurs membres titulaires et leurs membres suppléants de l'Instance paritaire.

Le temps passé en réunion, y compris les réunions préparatoires, par les membres de l'Instance paritaire est considéré comme temps de travail effectif et rémunéré comme tel.

La Direction de la société d'origine de chaque membre de délégation prend en charge les frais de déplacement et, le cas échéant, les frais d'hébergement de chacun des participants pour se rendre et revenir des réunions de l'Instance paritaire, et ce, conformément à la procédure applicable au sein de la société concernée.

Une réunion a déjà eu lieu le 27 septembre 2018 et la prochaine est prévue le 18 janvier 2019.

### Fonctionnement de l'instance paritaire

#### 2. Participation aux réunions de membres extérieurs

Chaque organisation syndicale représentative sur le périmètre du présent accord peut inviter aux réunions de l'Instance paritaire, deux salariés inscrits aux effectifs d'un magasin en location-gérance ou en franchise, sous enseigne Carrefour, dès lors que ce magasin était anciennement intégré au sein d'une des sociétés visées par le champ d'application du présent accord.

Ce nombre est porté à quatre pour les réunions préparatoires (dont les 2 salariés amenés à participer aux réunions de l'Instance paritaire).

Pour l'application des dispositions qui précèdent, les organisations syndicales représentatives adresseront à la Direction des Relations sociales France, au moins un mois avant la date de la réunion envisagée, la liste des personnes (avec précision du magasin d'appartenance de son enseigne et de sa localisation), dont

**Agir Ensemble**

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 0010

☎ 09.84.22.79.90 - [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org)

## SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

elles sollicitent la présence aux réunions. La Direction se mettra alors en contact avec le locataire-gérant ou le franchisé afin de convenir avec lui des conditions de disponibilité de la personne concernée et de prise en charge des coûts et frais y afférant. Au cas où un accord ne pourrait être trouvé avec le locataire-gérant ou le franchisé, la société du groupe Carrefour bailleuse ou franchiseuse prendrait alors à sa charge les frais de déplacement et, le cas échéant, d'hébergement.

La Direction tiendra informées les organisations syndicales de la disponibilité effective de la ou des personnes concernées, étant rappelé que celles-ci devront avoir reçu l'accord préalable de leur employeur pour assister aux réunions de l'Instance paritaire. Les membres extérieurs à l'Instance paritaire ont une voix simplement consultative et ne participent donc pas aux votes en vue de l'adoption des avis et recommandations de l'Instance paritaire.

### 3. Suivi de l'information des membres de l'Instance paritaire

Entre les réunions semestrielles, une information est adressée aux Délégués syndicaux Groupe France s'il venait à être envisagé un projet de mise en location-gérance ou en franchise d'un établissement intégré de l'une des sociétés entrant dans le champ d'application du présent accord. Dans ce cas et suivant la nature du projet, l'organisation d'une réunion extraordinaire de l'Instance paritaire pourra alors être décidée en concertation entre la Direction et les Délégués syndicaux Groupe France. Cette réunion paritaire ne sera alors composée que des membres titulaires de l'Instance paritaire tel que prévus à l'article 3 ci-avant.

#### Durée de l'accord

Le présent accord collectif de groupe à durée déterminée est conclu pour une période de 5 ans à compter de sa date de signature.

A échéance, il cessera de recevoir application.

Cependant, 6 mois avant la date d'échéance du présent accord, les parties se réuniront pour dresser un bilan de son fonctionnement et, le cas échéant, envisager sa reconduction pour une nouvelle durée déterminée.

#### ▸ **SNEC :**

*Le SNEC, représenté par Jérôme BIAVA, a signé l'accord le 4 juillet 2018.*

**Information sur l'accord collectif de Groupe sur la création de l'Observatoire paritaire de la transformation sociale « CARREFOUR 2022 »**

### Une nouvelle instance paritaire

• Dans un contexte de forte mutation du secteur de la grande distribution, le groupe Carrefour a engagé une profonde transformation en lançant le **Plan «Carrefour 2022»**.

- En France ce plan a entraîné, sur le plan social, la négociation avec les organisations syndicales représentatives d'un PDV Sièges & Fonctions Supports, d'un PDV PAM et Stations-Services, d'un

**Agir Ensemble**

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org)

# SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

PSE Carrefour Proximité ainsi que d'un accord sur les garanties sociales accompagnant les projets de passage en location-gérance ou de mise en franchise des hypermarchés ou supermarchés.

• Dans le cadre de ces négociations et dans le but de maintenir un dialogue social de qualité, les parties ont souhaité, eu égard aux impacts sociaux potentiels des chantiers en cours ou à venir du Plan de transformation « Carrefour2022 », de créer une instance conventionnelle de concertation paritaire dont l'objectif sera de maintenir un dialogue prospectif sur le suivi et l'accompagnement social de la mise en œuvre du Plan « Carrefour 2022 » :

## L'Observatoire paritaire de la transformation sociale « Carrefour 2022 »

Mis en place par accord collectif conclu le 7 juin 2018. Cet accord a été conclu pour une **durée déterminée**: du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2022 (durée du plan « Carrefour 2022 »).

### Composition et fonctionnement de l'Observatoire

#### Deux catégories de membres

Des membres ayant voix **délibérative** :

- 2 représentants par organisations syndicales représentatives au niveau du groupe CARREFOUR en France ;
- les représentants de la Direction dont le nombre est égal à celui des membres des organisations syndicales à l'Observatoire.

Des membres ayant voix **consultative** :

- les Délégués syndicaux de groupe ;
- 1 représentant par organisation syndicale non représentative au niveau du groupe CARREFOUR en France mais dont la représentativité est établie dans au moins l'une des sociétés du groupe CARREFOUR en France.

+ Expert de l'Observatoire (participe de plein droit aux réunions)

#### Fréquence des réunions

- 1 réunion par trimestre la première année
- 2 réunions par an les années suivantes
- Périodicité pouvant être revue si nécessaire

(lancement nouveau projet important de transformation ayant des conséquences sur les organisations du Groupe)

#### Crédit d'heures d'1 jour par trimestre pour préparer les réunions

### Le rôle et les missions de l'Observatoire

« L'Observatoire a notamment pour rôle de suivre l'impact social de l'ensemble des chantiers de la transformation sociale et organisationnelle et en premier lieu ceux prévus par le plan « Carrefour 2022 », ses dispositifs d'accompagnement associés ainsi que l'efficacité des mesures des accords négociés par les partenaires sociaux. »

**Agir Ensemble**

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 0010

☎ 09.84.22.79.90 - [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org)

# SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

- 1 **Suivre et analyser** l'efficacité des dispositifs d'accompagnement négociés
- 2 **Synthétiser** les actions menées en application des accords issus du Plan « Carrefour 2022 »
- 3 **Analyser** les impacts sur l'emploi, de rechercher et suggérer toute proposition d'amélioration de mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement
- 4 **Proposer** des actions correctives en vue d'améliorer l'efficacité des dispositifs accompagnant les changements induits par les mutations du secteur de la grande distribution
- 5 **Débattre et proposer** des plans et dispositifs préventifs destinés à mieux préparer les salariés à l'émergence de nouveaux métiers ou à la transformation des métiers existants
- 6 **Analyser** le contenu, organisationnel, fonctionnel, commercial et économique des projets de réorganisation planifiés
- 7 **Suivre** les résultats et transmettre ses conclusions au *Comité Emploi et GPEC*

**L'observatoire ne se substitue pas aux prérogatives des IRP ou du Comité Emploi et GPEC**

## L'expert de l'Observatoire : rôle et modalités de désignation

**Un expert désigné lors de la 1<sup>ère</sup> réunion de l'Observatoire :**

- >Par les membres ayant voix délibérative ;
- >A la majorité des membres présents ;
- >Parmi les experts proposés par les délégations syndicales et/ou par la Direction.

L'expert nommé est James Gisbert.

## **Un expert qui participe de plein droit aux réunions de l'Observatoire**

>Dans ce cadre, l'expert :

- participe à l'analyse des projets et de leurs impacts sociaux ;
- étudie les dispositifs de reclassement négociés et participe à leur suivi ;
- facilite la coordination et la consolidation des informations ;
- accompagne et soutient techniquement les membres de l'Observatoire et, à leur demande, les membres des commissions paritaires de suivi locales ou nationales (formation, assistance préparatoire, groupes de travail...).

>Après chaque réunion, un **relevé de conclusions** sera rédigé par l'expert, qui le transmet aux membres de l'Observatoire. Ce relevé est également transmis aux membres du Comité «Emploi & GPEC».

Une réunion a déjà eu lieu le 28 septembre 2018 et la prochaine est prévue le 17 janvier 2019.

*Agir Ensemble*

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org)

# SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

► **SNEC :**

Le SNEC, représenté par Jérôme BIAVA, a signé l'accord le 7 juin 2018.

## Présentation d'un point étape sur le fonds de solidarité

Le fonds de solidarité permet de venir en aide aux personnes en grande difficulté financière.

**Au-delà du rappel fait par le service RH en cas d'alerte remontée, les représentants du personnel peuvent également sur le terrain proposer l'aide du fonds de solidarité**

Le fonds de solidarité vient compléter plusieurs dispositifs à vocation sociale présents dans l'entreprise :

Le fonds social géré par l'APGIS (Haut Degré de Solidarité)

Action logement : accès facilité à un logement abordable

PSYA : accompagnement psychologique par des professionnels

### Bilan depuis mars 2018

Budget de  
**60 000 €**

La Commission s'est  
réunie

- 12 fois depuis les NAO 2018
- et a traité 30 dossiers

Total des aides  
versées :  
**52 490,00€**

Régions concernées	Paris /Centre	Est	Sud Est	Sud Ouest	Siège	Nord	Ouest
Nombre de demandes	7	6*	7	0	1	5	4

\* 1 dossier présenté deux fois

Périmètres concernés	Magasins	Directions régionales + Massy
Nombre de demandes	26	4

## Information sur le calendrier prévisionnel du premier semestre 2019 du CCE et de ses commissions

Prochains : CCE

Jeudi 21 mars 2019 de 9h30 à 17h30

Jeudi 20 juin 2019 de 9h30 à 17h30

**Agir Ensemble**

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org)



# SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

Commissions :

Commission nationale santé sécurité QV : 20 mars 2019 de 14h à 17h à Massy

Commission économique : 11 juin 2019 de 10h à 13h à Massy

Disponibilité  
Représentativité  
Juridique SNEC Accords  
Légitimité AGIR Valeurs  
Carrière Evolution  
Statut ENSEMBLE Ecoute Respect  
Négociations Emploi

*Agir Ensemble*

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org)